

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies - Mise en place d'un groupe de travail sur une analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement collectif portant sur les données de l'exercice 2009 - Convention - Autorisation -

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La FNCCR et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ont conclu une convention de partenariat en vue de la réalisation, par la FNCCR et avec le concours de collectivités adhérentes, d'une analyse comparative des services d'eau potable à compter de 2008.

Cette opération est destinée aux collectivités qui souhaitent progresser dans la démarche d'évaluation de la performance de leurs services d'eau potable, en allant au-delà de la simple production des indicateurs de performance rendus obligatoires par la réglementation (décret et arrêté du 2 mai 2007).

En effet, l'analyse comparative des indicateurs qui est proposée s'inscrit logiquement dans une démarche de perfectionnement des méthodes d'évaluation de la performance des services d'eau potable, afin d'améliorer les outils de pilotage et les référentiels disponibles.

Par délibération n°2010/0202 en date du 26 mars 2010 la Communauté urbaine de Bordeaux a déjà accepté le principe de versement de deux contributions financières, concernant la participation à l'opération d'analyse comparative des services d'eau potable, d'un montant de 2000€ chacune, pour les données 2008 et 2009.

La même possibilité vient d'être ouverte pour ce qui concerne l'analyse comparative des indicateurs de l'assainissement collectif sur l'exercice 2009, avec une proposition financière groupée d'un montant de 3000€ pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Au vu de l'intérêt technique et financier de participer aux deux analyses comparatives, il convient d'annuler le montant de la contribution financière de l'exercice 2009, d'un montant de 2000€ initialement prévu dans la délibération ci-dessus citée pour le volet eau potable et de le reprendre dans la présente délibération.

Ainsi, il est proposé aujourd'hui de passer une convention, pour l'exercice 2009, avec la FNCCR permettant de :

- Participer à l'opération d'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement collectif; cette participation consiste essentiellement pour la Communauté urbaine de Bordeaux en la production de données de l'exercice 2009 et pour la FNCCR, en l'analyse et la synthèse des différentes données produites par les différentes collectivités participant à l'opération.
- Préciser les engagements réciproques de la FNCCR et de la Collectivité.

Le montant de la contribution financière de la Communauté urbaine de Bordeaux est ainsi fixé au total de 3 000 € T.T.C. pour l'analyse des données 2009.

Cette contribution financière est à analyser comme une dépense de fonctionnement et sera, par conséquent, imputée à parité sur le Budget Principal, chapitre 65, compte 6574, fonction 8111, CRB O200, «subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé» pour l'eau potable et sur le budget annexe assainissement : chapitre 67 compte 6743 CRB O200 pour l'assainissement collectif.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le décret du 2 mai 2007 rendant obligatoire la mise en œuvre des indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement collectif dès 2008,

Vu la délibération n° 2009/0314 du Conseil de Communauté en date du 29 mai 2009, autorisant l'adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux à la FNCCR,

Vu la délibération n° 2010/0202 du Conseil de Communauté en date du 26 mars 2010 autorisant la Communauté urbaine de Bordeaux à verser le montant de la contribution financière pour l'exercice 2009,

et après avoir entendu le rapport de présentation :

Décide

Article 1 : d'annuler la contribution financière pour l'analyse comparative 2009 du volet eau potable de l'exercice 2009, d'un montant de 2000€,

Article 2 : d'autoriser la Communauté urbaine de Bordeaux à participer à l'opération d'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement collectif par le versement d'une contribution financière, pour un montant total de 3 000 €, à la FNCCR,

Article 3 : d'approuver les termes de la convention permettant de participer à l'opération d'analyse comparative organisée par la FNCCR (ci-jointe) pour l'exercice 2009,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,

Article 5 : que cette contribution financière sera imputée, par moitié, sur les crédits ouverts au Budget Principal, chapitre 65, article 6574, fonction 8111, CRB O200 de l'exercice en cours, pour l'eau potable et au budget Annexe Assainissement : Chapitre 67 article 6743 CRB O200 pour l'assainissement Eaux Usées.

Article 6 : d'autoriser tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 13 JUILLET 2010

M. JEAN-PIERRE TURON